

**Demande de Propositions avec concours préalable**  
**Pour les études architecturales et techniques en vue de la**  
**construction d'un Centre d'Information du Public au site de**  
**l'Aménagement Hydroélectrique de Nachtigal-Amont**

**Sommaire**

- 1- Contexte
- 2- Objet de la demande de proposition
- 3- Programme fonctionnel des besoins
- 4- Organisation de la mission
- 5- Participation
- 6- Délais de réalisation des prestations
- 7- Financement
- 8- Retrait du Dossier de Demande de Propositions
- 9- Contenu des propositions
- 10- Remise des propositions
- 11- Recevabilité des propositions
- 12- Méthode de sélection des candidats
- 13- Renseignements complémentaires
- 14- Additif de la DP

1

ANNEXE1 : PLAN DE LOCALISATION DU CIP AU SITE DE NACHTIGAL-AMONT

ANNEXE2 : DESCRIPTION DETAILLEE DES PRESTATIONS APRES CONCOURS

ANNEXE3 : CADRE DU DEVIS ESTIMATIF DETAILLE

## 1. CONTEXTE

Le projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal-amont sur la Sanaga est développé par Nachtigal Hydro Power Company (NHPC), une société anonyme de droit camerounais.

En vue de fournir au public et aux visiteurs un cadre permanent d'échange et d'information, NHPC envisage de réaliser un Centre d'Information du Public (CIP), situé au site de Nachtigal-Amont au bord de la Sanaga, à 65 km au nord-Est de Yaoundé.

## 2. OBJET DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

Nachtigal Hydro Power Company (NHPC) lance une Demande de Propositions (DP) ouverte pour le recrutement d'un groupement solidaire constitué d'un Cabinet d'Architecture et d'un Bureau d'Etudes Techniques ou d'un cabinet disposant des profils d'Architecte et d'Ingénieur inscrits dans les Ordres respectifs, pour les études architecturales et techniques en vue de la construction d'un Centre d'Information du Public (CIP) au site de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal-Amont.

## 3. PROGRAMME FONCTIONNEL DES BESOINS

Le Bâtiment principal du CIP sera de type de plein pied, comportant :

- Une salle de présentation (format « théâtre » avec un écran pour vidéo projection) et où se trouvera installée dans le fond de la salle la maquette de l'aménagement hydroélectrique (2m50 x 3m70); cette salle comportera également des présentoirs où on pourra disposer de la documentation générale au sujet du projet Nachtigal-amont et des panneaux d'information sur les murs ;
- Un bureau avec toilette interne pour le gestionnaire- communicant du CIP ;
- Un espace magasin pour le stockage de la documentation ;
- Un espace cuisine pour le gestionnaire-communicant du CIP ;
- Un vestiaire pour stocker dans des coffrets de rangement des chaussures de sécurité et des casques pour équiper les visiteurs avant de se rendre sur le chantier ;
- Des toilettes publiques (bloc femmes et bloc hommes) ;
- Une véranda arrière offrant une vue directe sur la Sanaga ;
- Une véranda avant sur la façade principale ;

2

Les surfaces utiles projetées sont les suivantes (à affiner dans la proposition des soumissionnaires)

- Salle de présentation :
  - o Un espace de vidéo projection (format théâtre): 100m<sup>2</sup>
  - o Un espace à l'arrière pour disposer la maquette : 20m<sup>2</sup>
- Bureau gestionnaire CIP y compris toilette interne : 15 m<sup>2</sup>
- Espace magasin : 9m<sup>2</sup>
- Espace cuisine : 9m<sup>2</sup>
- Vestiaire avec coffrets de rangement : 20m<sup>2</sup>
- Toilettes publiques : 15m<sup>2</sup>x2
- Véranda : 20 à 30m<sup>2</sup> x2

Le bâtiment sera situé dans une enceinte clôturée d'environ 3000m<sup>2</sup>.

L'enceinte clôturée comprendra :

- Un espace parking public avec une capacité de 15 véhicules
- Un espace parking VIP avec une capacité de 5 véhicules
- Des espaces de circulation
- Des espaces verts
- Une guérite pour le gardien à l'entrée

Le contour immédiat de l'enceinte devra être dégagé sur une distance d'au moins 5 m sur les 2 côtés, et au moins 10m sur le côté de l'entrée principale et sur le côté arrière donnant une vue directe sur la Sanaga. Un parking commun devra être aménagé à l'extérieur de l'enceinte, du côté de l'entrée principale, avec une capacité de 20 véhicules. Un contournement de la concession par véhicule devra être possible en tout temps.

Un système autonome d'alimentation en eau devra être installé.

Un système autonome d'alimentation en électricité du bâtiment, y compris l'éclairage public aux alentours devra être installé.

Le CIP devra être facilement accessible à pied ou en véhicule léger en toutes saisons.

Le terrain de la concession devra être ombragé et joliment arboré/fleuri pour être accueillant.

Vue dégagée sur la Sanaga depuis l'arrière du bâtiment.

Le Plan de localisation du CIP est présenté à l'Annexe1.

#### 4. ORGANISATION DE LA MISSION

La présente DP porte sur les études architecturales et techniques en vue de la construction d'un CIP au site de Nachtigal-Amont. Les prestations seront réalisées en deux étapes ainsi qu'il suit :

- Etape1: Concours architectural
- Etape2 : Etudes architecturales et techniques + Dossier de Consultation des Entreprises + Permis de Bâtir

##### *Etape1 : Concours architectural*

Les Prestations à l'étape de concours architectural comporteront :

- Une Note de présentation du Concept architectural et technique (3-5 pages)
- Un Tableau des surfaces utiles
- Une Estimation des coûts de travaux pour les postes principaux
- Des Plans et schémas montrant l'intégration du CIP dans le site, organisation et articulation rationnelles des fonctionnalités, etc.)
- Une Note sur les aspects environnementaux, réglementaires et économiques
- Des Plans d'accessibilité (1/500<sup>e</sup>)
- Des Plans de masse (1/500<sup>e</sup>) avec indications des cheminements, des espaces de parkings, de la nature des abords, des revêtements de sols
- Des plans d'élévation des façades principales (1/200<sup>e</sup>)

- Des coupes significatives (1/200<sup>e</sup>)
- Des plans de perspective :
  - o (2) perspectives d'ensemble permettant d'apprécier le bâtiment dans son environnement
  - o (2) perspectives de vue intérieure permettant d'apprécier l'intérieur du bâtiment

Il convient de noter que la participation à l'étape de concours architectural est libre et gratuite, les prestations y relatives étant rémunérées à l'étape2 uniquement pour le candidat retenu au terme de la consultation. Les prestations de l'étape 1 ne seront pas rémunérées pour les candidats non retenus pour l'étape 2.

#### *Etape2 : Prestations après concours*

Sur la base du concept architectural et technique proposé, le candidat attributaire du marché réalisera les prestations suivantes :

- Les études techniques complètes d'avant-projet, niveau APD
- L'élaboration des Spécifications Techniques Détaillées
- Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la construction
- La constitution du dossier et les diligences pour l'obtention du Permis de Bâtir (PB) au nom de NHPC

La description détaillée des prestations après concours est présentée à l'Annexe2.

## **5. PARTICIPATION**

4

La participation à la présente DP est ouverte aux groupements solidaires constitués d'un Cabinet d'Architecture et d'un Bureau d'Etudes Techniques et aux cabinets disposant des profils d'Architecte et d'Ingénieur inscrits dans les Ordres respectifs.

## **6. DELAIS DE REALISATION DES PRESTATIONS**

Le délai d'exécution des prestations (étape2 : Prestations après concours, est fixé à deux mois (02 mois) au maximum.

## **7. FINANCEMENT**

Les prestations objet de la présente DP sont financées par NHPC.

## **8. RETRAIT DU DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITION**

Le dossier de DP peut être obtenu gratuitement auprès du siège de NHPC à Yaoundé-Bastos (Secrétariat de la Direction Technique de NHPC), Téléphone 656 019 340.

## **9. CONTENU DES PROPOSITIONS**

La Proposition du candidat comportera trois (03) dossiers ainsi qu'il suit :

- Dossier administratif
- Dossier Technique
- Offre Financière

### Dossier administratif

- Copie certifiée Non Redevance, datant de moins de 3 mois ;
- Copie certifiée du registre de commerce ;
- Copie plan de localisation 2017;
- Copie certifiée, carte de contribuable, datant de moins de 3 mois.

### Dossier technique

- a) Concept architectural et technique
  - Une Note de présentation du Concept architectural et technique (3-5 pages)
  - Un Tableau des surfaces utiles
  - Une Estimation des coûts de travaux pour les postes principaux
  - Des Plans et schémas montrant l'intégration du CIP dans le site, organisation et articulation rationnelles des fonctionnalités, etc.)
  - Une Note sur les aspects environnementaux, réglementaires et économiques
  - Des Plans d'accessibilité (1/500<sup>e</sup>)
  - Des Plans de masse (1/500<sup>e</sup>) avec indications des cheminements, des espaces de parkings, de la nature des abords, des revêtements de sols
  - Des plans d'élévation des façades principales (1/200<sup>e</sup>)
  - Des coupes significatives (1/200<sup>e</sup>)
  - Des plans de perspective :
    - (2) perspectives d'ensemble permettant d'apprécier le bâtiment dans son environnement
    - (2) perspectives de vue intérieure permettant d'apprécier l'intérieur du bâtiment
- b) Références du candidat au cours des cinq (5) dernières années
- c) CV du personnel clé
  - CV détaillé de l'Architecte principal de la mission
  - CV détaillé de l'Ingénieur principal de la mission

5

### Offre financière

- **Devis estimatif détaillé, signé, daté, cacheté** par le responsable, suivant le modèle présenté à l'Annexe3;
- **Lettre d'engagement** (datée, signée, cachetée) à réaliser l'ensemble de la prestation au montant forfaitisé indiqué dans le devis estimatif, dans les conditions techniques et le délai indiqué. Le format est libre.
- **Modalités de paiement** souhaitées.

## 10. REMISE DES PROPOSITIONS

Chaque proposition rédigée en français ou en anglais en trois (03) exemplaires et une pièce électronique sur format PDF, devra parvenir au Secrétariat de NHPC au plus tard le **5 mai 2017 à 12 heures** du Cameroun, et devra porter la mention :

**« DEMANDE DE PROPOSITION OUVERTE AVEC CONCOURS PREALABLE  
POUR LES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES DU  
CENTRE D'INFORMATION DU PUBLIC DE L'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE  
NACHTIGAL-AMONT**

## A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

### 11. RECEVABILITE DES PROPOSITIONS

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois par rapport à la date de dépôt des propositions.

Toute proposition non conforme aux prescriptions de la présente DP sera déclarée irrecevable.

### 12. METHODE DE SELECTION DU CANDIDAT

Le candidat le mieux disant sera choisi ainsi qu'il suit :

NHPC examinera les offres des soumissionnaires sur la base des critères suivants :

#### Critères éliminatoires

- Toute offre comportant une ou plusieurs pièces administratives non conformes ;
- Toute offre dont l'architecte chef de mission, n'est pas inscrit au tableau de l'ONAC sera purement et simplement rejetée ;
- Toute offre présentant le curriculum vitae d'un fonctionnaire en activité sera purement et simplement rejetée

6

#### Critères d'évaluation technique

Les offres présentées en trois dossiers (dossier administratif, dossier technique et dossier financier), seront évaluées par NHPC qui constituera une commission ad-hoc tenant lieu de jury du concours architectural et qui examinera par la suite les propositions comme suit après vérification des dossiers administratifs.

Les critères d'évaluation technique sont les suivants:

N°	Critères	Points
1	Qualité du concept architectural, fonctionnalité et conformité au programme fonctionnel des besoins du maître de l'ouvrage	40
2	Respect de la réglementation et des normes environnementales (développement durable)	7
3	Fiabilité de l'estimation financière et adéquation du montant des travaux aux objectifs du programme	15
4	Originalité du projet (Esthétique, harmonie, durabilité, confort et intégration au site)	10
5	Références du candidat	10

6	Qualification et expérience du personnel clé (Architecte principal et Ingénieur principal)	18
---	--	----

Chaque Offre recevra ainsi une note technique **NT** sur 100

L'offre financière complète et conforme (après rectification éventuelle du montant en cas d'erreur de sommation) sera notée suivant la formule ci-après.

**Mmd x 100**

**NF = -----**

**MS**

Avec :

NF désigne la Note Financière du Soumissionnaire

Mmd désigne le montant évalué du moins-disant

MS désigne le montant évalué du Soumissionnaire

La notation finale de l'offre se fera comme suit :

**$N = 0.6xNT + 0.4xNF$**

NHPC attribuera le marché au candidat ayant obtenu la note finale **N** la plus élevée.

NB : Il n'est pas prévu de prime séparée sur le concept architectural. La rémunération y afférente étant réputée intégrée dans les prestations de l'étape2.

**NHPC se réserve le droit exclusif sur l'œuvre du candidat adjudicataire.**

**Pour les candidats non retenus, NHPC ne disposera d'aucun droit d'utilisation de leurs œuvres.**

### 13. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la **Direction Technique** de NHPC.

### 14. ADDITIF A LA DEMANDE PROPOSITION

NHPC se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure à la présente Demande de Proposition. De la même façon, NHPC se réserve le droit de ne pas donner de suite à cette Demande de Propositions au cas où aucune proposition ne répond à ses attentes ou par décision de ne pas continuer le projet de CIP.

**ANNEXE1 : PLAN DE LOCALISATION DU CIP AU SITE DE NACHTIGAL-AMONT**





## **ANNEXE2 : DESCRIPTION DETAILLEE DES PRESTATIONS APRES CONCOURS**

Les prestations après concours concernent l'adjudicataire retenu à l'issue de la phase de concours ; elles portent sur les études d'avant-projet détaillé (APD), l'élaboration des Spécification Techniques Détaillées (STD) tous corps d'état, le Dossier de Consultation des Entreprises, le Dossier de Permis de Bâtir et le suivi des diligences pour l'obtention du permis de bâtir au nom de NHPC.

Pour la réalisation de ses études, NHPC mettra à la disposition du prestataire les données de base disponibles, notamment :

- Un plan topographique avec courbes de niveau tous les mètres, issu du relevé lidar et rattaché au système de coordonnées du Réseau Géodésique National de Base (RGNB2013) ;
- Un Référentiel Géologique et géotechnique du site établi à la suite de nombreuses campagnes d'investigations réalisées à proximité du site du CIP;

### **Etudes d'APD**

Il s'agit pour l'adjudicataire retenu d'approfondir les études et recherches dont le cadre a été défini lors de la phase concours afin d'arrêter des choix architecturaux et techniques acceptés par NHPC et d'établir un dossier technique pour l'ensemble des composantes, puis un devis estimatif confidentiel.

A cette phase, le prestataire réalisera de façon non limitative les études suivantes :

- Etudes des accès au CIP ;
- Etudes d'aménagement général du site (plate-forme, drainage, assainissement, VRD, espaces verts, clôture, parkings, etc.) ;
- Etudes techniques du bâtiment du CIP, tous corps d'état (fondations, gros œuvre, électricité, plomberie, revêtements, couverture, etc.);
- Etudes du système autonome d'alimentation en eau potable ;
- Etudes du système autonome d'alimentation en électricité

9

L'adjudicataire préparera un mémoire descriptif, explicatif et justificatif qui intégrera toutes les contraintes liées au site, à l'environnement et aux réglementations administratives et techniques (plans topographiques, plans d'ensemble représentant les ouvrages et définissant leur adaptation au terrain, plans de disposition générale, plans de niveaux avec l'indication des surfaces au regard des surfaces demandées dans le programme, plans et schémas de principes des principaux équipements, plans de principe des fondations et de l'ossature, plans de détail des éléments répétitifs et d'assemblage, plans de principes des réseaux avec raccordement aux réseaux publics) et les pièces écrites (devis descriptif et devis quantitatif tous corps d'état, évaluation détaillée des dépenses afférentes à l'exécution des ouvrages, en cohérence avec le coût d'objectif). L'adjudicataire préparera également un planning général d'exécution détaillé intégrant l'ensemble des composantes du projet.

### **Spécifications Techniques Détaillées (STD)**

L'adjudicataire préparera les Spécifications Techniques Détaillées, les caractéristiques fonctionnelles, dimensionnelles et de positionnement détaillées de tous les ouvrages; les choix définitifs des matériaux avec référencement des normes; l'organisation des éléments

techniquement homogènes du point de vue de leur mise en œuvre et analyse de la jonction entre ces groupements de façon à garantir la traçabilité des responsabilités entre les divers corps d'état.

### **Dossier de Consultation des Entreprises**

Sur la base des études d'APD et des STD, le prestataire préparera un Dossier de Consultation des Entreprises ; ce dossier devra comporter les principales articulations ci-après :

- Une Lettre d'invitation
- Un Avis d'Appel d'Offres
- Un Règlement d'Appel d'Offres
- Les Spécifications Techniques Détaillées
- Un Cadre de Bordereau des Prix Unitaires
- Un Cadre de Devis Quantitatif et Estimatif
- Un Cadre de Sous-détail des prix
- Des Formulaires et Modèles pour les offres techniques et financières

### **Dossier de Permis de Bâtir et Suivi des diligences**

Sur la base des études d'APD et des STD approuvées par NHPC, l'adjudicataire préparera, pour le bâtiment du CIP, un dossier de demande de permis de bâtir conforme aux exigences réglementaires en la matière. Les plans de ce dossier seront signés par l'Architecte principal du prestataire.

Une fois le dossier constitué, le prestataire se chargera du dépôt du dossier et du suivi jusqu'à l'obtention du permis de bâtir au nom de NHPC. Les frais réglementaires du permis de bâtir seront supportés par NHPC.

10

### **Principaux rapports attendus (livrables)**

- Rapport provisoire APD
- Rapport final APD (après observations de NHPC)
- Dossier des plans en version provisoire
- Dossier des plans en version finale
- Spécifications Techniques Détaillées version provisoire
- Spécifications Techniques Détaillées version définitive
- Dossier de Consultation des Entreprises version provisoire
- Dossier de Consultation des Entreprises version finale
- Dossier de Permis de Bâtir

Chaque rapport en 2 exemplaires papier (provisoire et définitif), sera accompagné d'un CD-ROM contenant l'intégralité dudit rapport (texte de format WORD, tableur EXCEL, cartes, schémas et plans au format compatible avec « Autocad », photographie en format compatible avec les normes Internet,...) y compris les annexes ne figurant pas dans la version imprimée.

**ANNEXE3 : CADRE DU DEVIS ESTIMATIF DETAILLE**

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire FCFA	Prix Total FCFA
Concept architectural et technique (étape1)	FF	1		
Etudes architecturales et techniques de niveau APD				
<i>Etudes des accès</i>	FF	1		
<i>Etudes d'aménagement général</i>	FF	1		
<i>Etudes techniques du bâtiment</i>	FF	1		
<i>Etudes du système autonome d'alimentation en eau potable</i>	FF	1		
<i>Etudes du système autonome d'alimentation en électricité</i>	FF	1		
Etablissement des plans	FF	1		
Spécifications Techniques Détaillées	FF	1		
Dossier complet de Consultation des Entreprises	FF	1		
Dossier de Permis de bâtir + Diligences (hors frais de permis)	FF	1		
<b>Total HTVA</b>				
<b>TVA (19,25%)</b>				
<b>Total TTC</b>				

11

Délai de réalisation des prestations : \_\_\_\_\_ (mois) maximum de 2 mois.

Modalités de paiement souhaitées :

- Avance de démarrage : \_\_\_\_\_ maximum 20%
- Autres termes de paiement :

Signature, date et cachet du Responsable